

Quelles sont les différentes méthodes contraceptives ?

Il existe de multiples méthodes contraceptives chez la femme, chacune étant plus ou moins adaptée à chaque femme :

- 1. Contraception hormonale** : avant tout des **pilules œstro-progestatives** ou progestatives seules. Mais aussi, les patchs transdermiques, les implants sous-cutanés et les anneaux vaginaux.
- 2. Dispositifs intra-utérins (DIU)**
- 3. Gels et éponges spermicides**
- 4. Les préservatifs féminins**, qui permettent de prévenir la transmission des infections sexuellement transmissibles (au même titre que les préservatifs masculins).
- 5. Les méthodes « naturelles »** : analyse de la courbe de température (méthode dite Ogino-Knauss) et de la glaire cervicale (méthode dite Billings). Ces méthodes sont cependant beaucoup moins efficaces.

La pilule œstro-progestative est la 1^{ère} méthode de contraception en France.

Quels sont les risques associés à la prescription d'une pilule contraceptive ?

Les risques associés à la prescription d'une pilule œstro-progestative sont surtout **cardio-vasculaires**.

Il s'agit de thromboses veineuses des membres inférieurs (phlébite) et cérébrales, d'ac-

cidents vasculaires cérébraux et d'infarctus du myocarde.

Ces risques sont d'autant plus importants qu'il existe d'autres facteurs de risque cardio-vasculaire (par exemple, **consommation tabagique**, **âge > 40 ans**, antécédents familiaux cardio-vasculaires).

En cas de risque cardio-vasculaire, il est conseillé d'utiliser une **pilule progestative seule**.



Quels sont les risques associés à la prescription d'un dispositif intra utérin (DIU) ?

Il existe un risque augmenté d'infection et de grossesse **extra-utérine** (heureusement très faible).

A la différence de la **pilule œstro-progestative**, il n'y a pas de risque cardio-vasculaire associé aux DIU.

Dans quelles situations l'utilisation d'une pilule contraceptive est-elle interdite ?

Les contre-indications absolues à la prescription d'une pilule œstro-progestative sont :

- Maladie **thrombo-embolique**.
- **Dyslipidémie** (anomalie du cholestérol ou des triglycérides).
- **Hypertension artérielle**.
- **Cancers** hormono-dépendants.
- Association avec **certains médicaments**.

Les contre-indications relatives : obésité, diabète, consommation tabagique chez la femme de plus de 35 ans.

Dans quelles situations l'utilisation d'un dispositif intra utérin est-elle interdite ?

Les contre-indications à la pose d'un DIU sont :

- **Grossesse en cours et post-partum** (dans le mois suivant l'accouchement).
- **Infections génitales**.
- Saignement génital inexplicé.
- **Maladies ou malformations utérines**.

Faut-il réaliser des examens complémentaires avant la prescription d'une pilule contraceptive ?

- La réalisation d'un **interrogatoire et d'un examen clinique** dans le but d'éliminer des **contre-indications** éventuelles par votre médecin traitant sont indispensables.
- En l'absence d'antécédents particuliers, un **bilan biologique** comportant un dosage de la **glycémie à jeûn**, du taux sanguin de **cholestérol total** et des **triglycérides** est recommandé dans les 3 à 6 mois suivant le début de la prise de pilule.
- En cas d'**antécédents personnels ou familiaux cardiovasculaires**, notamment de thromboses veineuses ou d'hyperlipidémie, le même bilan biologique est recommandé avant le début de la prise de pilule et 3 à 6 mois après.
- Des **examens supplémentaires** peuvent être prescrits au cas par cas (par exemple, bilan de la coagulation).
- **La pose d'un dispositif intra-utérin** ne nécessite pas de bilan particulier, en dehors éventuellement d'un bilan bactériologique en cas de suspicion d'infection.

POINTS ESSENTIELS

- Il existe de multiples méthodes contraceptives.
- La pilule œstro-progestative est la méthode contraceptive la plus utilisée en France.
- Selon le type de contraception, un interrogatoire, un examen clinique et un bilan biologique, sont pratiqués afin d'éliminer les contre-indications éventuelles.

Pr Patrice Cacoub - Dr Benjamin Terrier

Service de Médecine Interne
Hôpital La Pitié Salpêtrière
Université Pierre et Marie Curie
75013 Paris, FRANCE

Avec la collaboration du
Réseau de Biologie Moléculaire Libérale (RBML)
et du Réseau de Laboratoires de Biologie Médicale
Accrédités (LABAC)

Vous pouvez demander des renseignements complémentaires à votre médecin traitant ou votre biologiste médical.

INFORMATION BIOMÉDICALE

CONTRACEPTION FÉMININE

